

vernatore militare, al nuovo eletto, Sultano Hussein Hamil Pascià. Il documento mostra subito che il Protettorato assumeva forma e sostanza definitive, nel momento stesso in cui il Re e il Governo ne proclamavano la temporaneità. Della lettera diamo solo i brani principali: « Le Gouvernement de Sa Majesté possède des preuves pertinentes que dès le début de la guerre contre l'Allemagne Son Altesse Abbas Hilmi Pacha, ex-Khédive d'Égypte, a fait définitivement cause commune avec les ennemis de Sa Majesté. Par ces faits mêmes le Sultan et l'ex-Khédive se trouveront tous deux déçus en faveur de Sa Majesté de tous droits su l'Égypte. Le Gouvernement de Sa Majesté, par l'entremise du Général Commandant en Chef les forces de Sa Majesté en Égypte, a pris la responsabilité exclusive de la défense de ce pays durant la guerre actuelle. Il reste à définir la forme du Gouvernement futur du pays, ainsi libéré des droits de suzeraineté et autres auxquels a, jusqu'ici, prétendu le Gouvernement Ottoman. Le Gouvernement de Sa Majesté s'estime le dépositaire, pour le compte des habitants de l'Égypte, aussi bien des droits ainsi échus à Sa Majesté, que de ceux qui ont été exercés en Égypte pendant ces trente dernières années de réformes. Dans ces conditions, je suis chargé par le Gouvernement de Sa Majesté de faire connaître à Votre Altesse qu'en raison de Son âge et de Son expérience Elle a été reconnue comme le plus digne parmi les princes de la famille de Mohamed Aly d'occuper la position khédiviale avec le titre de Sul-